

ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202502002339 v1 Date du contrôle: 13/02/2025 Agent-visiteur: Frédéric Devos Conclusion: Non conforme



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

laentitication des tiers:										
Client:	Tanghe Vanessa, Rue	Pierre Decoste	er 24, 1190 FOREST							
Propriétaire:	/									
Installateur:	Tanghe Vanessa, Rue Pierre Decoster 24, 1190 FOREST									
N° TVA:	BE 0558 818 780									
					Installateur =	personne ou pe	ersonnes respon	sable(s) de	es travaux	
Identification de l'installat	ion électrique:									
Adresse du contrôle:	Rue Alphonse Hottat	34 boîte 4eme	gauche, 1050 IXEL	LES						
Code EAN installation:	/									
Tarif compteur(s):	Bihoraire				Cabin	ne HT privée:	Non			
Numéro compteur(s):	44717198				GRD:		Sibelga			
Index compteur(s):	024533/021682				Туре	de locaux:	Apparteme	ent		
Type d'installation:	Unité d'habitation									
Nature du contrôle:										
italore ao comicie.										
Type de contrôle:	Visite de contrôle (6.5	5)								
Date de réalisation:	☐ Avant le 01/10/198	31	☑ Aprè:	s le 01/10/19	981 et avant le (01/06/2020 🛘	Après le 01/06	/2020		
Notes:	Voir rubrique "CONST.	ATATIONS - Rem								
Dérogations (Partie 8):	Appliquées		·							
Réinspection au rapport:	/									
Données générales de l'ir	estallation électrique:									
Tension nominale:	3 x 230V	Intensité	nominale max.:	32 A	Val	eur nominale br	anchement:		25 A	
Câble d'alimentation:	4x10 mm²	Type:		XVB		e de système de				
Electrode de terre:	Piquet de terre	71				ction électrode o		/		
	.,					ction conducteu		16 mm²		
Nombre de tableaux:	3	Nombre	e de circuits:	3+7+2	Nor	mbre de circuits	de réserve:	0		
Installation de production décentralisée:		Non présente		Puissance AC (ma		kimale):	/ kVA			
□ Installation PV	☐ Stockage de I		☐ Central à hydr	naène	☐ Cogén	·		olienne		
						Ordinori .				
Description générale des Voir tableau p. 2	aispositits a courant o	aimerennei:								
·	LUP									
Schémas et plans de l'inst Schéma(s) unifilaire(s) ou de		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		☑ Non pi	résent	
Plan(s) de position:		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		☑ Non p		
Document(s) des installation	s de sécurité:	Version/n° /		Date:	/	☑ Non applic	able	□ Non p	résent	
Document(s) des installation	s critiques:	Version/n° /		Date:	/	☑ Non applic	able	☐ Non p	résent	
Mesures, contrôles et esso	ais:									
Résistance de dispersion de	la prise de terre:	9,20 Ω		Méthode	de mesure:		ZEB			
Niveau d'isolement général:		11,54 ΜΩ		Tension de mesure:			500 V			
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test:	ton test: OK		Boucle de défaut:					
Continuité des conducteurs de protection: Ge		Général:	Pas OK	Liaison éq	Liaison équipotentielle:			OK		
Protection contre les contacts indirects: OK				Protection contre les contacts directs:			OK	OK		
Etat du matériel (à pose) fixe) :	Pas OK		Etat du m	atériel mobile:		/			





Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Type	In	Din	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	Α	TD cave
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	Α	TD cuisine
Jour	Subordonné	Diff.	16A	30mA	4P	AC	TD couloir

Description des circuits

Voir photo

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

Infractions installation de mise à la terre:

3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

4.02B. - Les tableaux de répartition et de manoeuvre dans des lieux domestiques doivent être munis d'une porte (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1. (a))
<u>Explication:</u> TD cuisine

4.03. - Les tableaux de répartition et de manoeuvre doivent être installés de manière à rendre aisés leur manoeuvre, leur surveillance et leur entretien ainsi que l'accès au matériel électrique dans ces tableaux. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1. (c))

Explication: Accès pas très faciles a déplacer

- 4.10 L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)
- 4.10A. L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée). (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.10B. L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

Infractions dispositif de protection à courant différentiel-résiduel:

5.04A. - Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel doivent être au moins du type A. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.3. (a)) Explication: TD couloir

Infractions protection contre les surintensités:

- 6.09A. Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une puissance nominale supérieure ou égale à 2600 W doit être alimenté séparément par un circuit exclusivement dédié (section en fonction de la puissance). (Livre 1, Sous-section 5.2.1.2.)
- 6.09B. Le lave-linge, le lave-vaisselle et le sèche-linge doivent être alimentés séparément par un circuit exclusivement dédié. (Livre 1, Sous-section 5.2.1.2.)

Infractions installation électrique:

7.04A. - Les interrupteurs, socles de prises de courant,... doivent être munis des plaques de recouvrement nécessaires. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Infractions canalisations et code de couleur:

8.02. - Les canalisations électriques doivent être disposées de façon à ménager entre les surfaces extérieures des canalisations une distance telle que toute intervention sur une canalisation ne risque pas d'endommager les autres. (Livre 1, Section 5.2.8.)

Explication: Cable fixer sur la conduite d'eau ou de chauffage au TD cuisine

CONSTATATIONS: Remarques

- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle
- B Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.



CONCLUSION:

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proch	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 13/02/2026							
	☑ par le même organisme	par un organisme au choix						
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.							
	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.							
	☐ lors d'une visite précédente	\square lors de la visite actuelle						
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en							
	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions personnes ou les biens.							
\square	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas délectrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ							
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle soi	n identité et la date de l'acte de vente.						

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:





ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

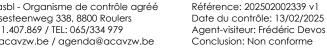
Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

n cas de visite de controle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lor

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

ente, c'est à la charge de l'achete





Données générales

Adresse du contrôle: Rue Alphonse Hottat 34 boîte 4eme gauche, 1050 IXELLES

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Rue Alphonse Hottat 34 boîte 4eme gauche, 1050 IXELLES

Propriétaire:

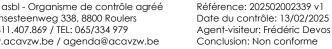
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Rue Alphonse Hottat 34 boîte 4eme gauche, 1050 IXELLES

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):















Données générales

Adresse du contrôle: Rue Alphonse Hottat 34 boîte 4eme gauche, 1050 IXELLES

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



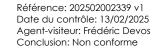


Signature agent-visiteur:





Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.





Données générales

Adresse du contrôle: Rue Alphonse Hottat 34 boîte 4eme gauche, 1050 IXELLES

Propriétaire: /

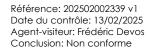
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):











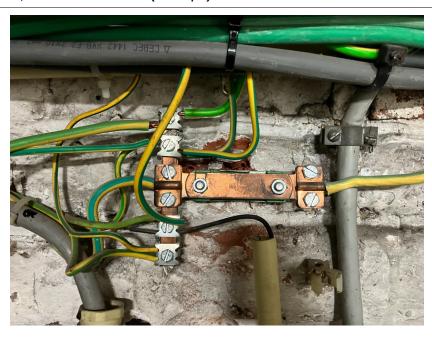


Données générales

Adresse du contrôle: Rue Alphonse Hottat 34 boîte 4eme gauche, 1050 IXELLES

Propriétaire: /

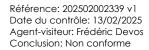
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Rue Alphonse Hottat 34 boîte 4eme gauche, 1050 IXELLES

Propriétaire:

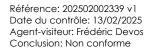
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Rue Alphonse Hottat 34 boîte 4eme gauche, 1050 IXELLES

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Rue Alphonse Hottat 34 boîte 4eme gauche, 1050 IXELLES

Propriétaire:

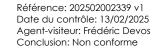
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Rue Alphonse Hottat 34 boîte 4eme gauche, 1050 IXELLES

Propriétaire: /

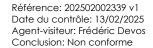
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Données générales

Adresse du contrôle: Rue Alphonse Hottat 34 boîte 4eme gauche, 1050 IXELLES

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





